



Saint Martin d'Hères, le 23 novembre 2012

BOURSES DU CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES POUR LA MOBILITE INTERNATIONALE SORTANTE DES DOCTORANTS

EXPLORA'DOC 2013

1) Présentation du dispositif :

- La bourse Explora'Doc est attribuée au doctorant rhônalpin partant à l'étranger dans le cadre d'une action de recherche portée par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de la Région Rhône-Alpes.
- La bourse Explora'Doc finance un séjour à l'étranger pour une période **de 3 à 6 mois non sécables**
- Le montant de la bourse Explora'Doc s'élève à **710 €/ mois justifié et complet**, soit 4260 € pour un séjour de 6 mois.
- La bourse Explora'Doc ne peut être accordée **qu'une seule fois à un même bénéficiaire**. Un renouvellement est toutefois possible pour les doctorants en cotutelle de thèse.
- ATTENTION : la Région Rhône-Alpes souhaite développer les échanges avec un certain nombre de zones cibles : Cf. Annexe ci-jointe. Les bourses devront prioritairement concerner ces zones cibles.

2) Conditions :

- Le doctorant candidat doit être inscrit en thèse au moment du dépôt du dossier. ATTENTION : **il pourra être donné priorité aux doctorants inscrits en 1^{ère} année ou 2^{ème} année de thèse pour l'année universitaire 2012-2013.**
- Si le doctorant est de nationalité étrangère, son laboratoire d'accueil étranger doit obligatoirement se situer dans un **pays différent** de son pays d'origine (même en cas de cotutelle).
- L'établissement étranger d'accueil doit être habilité à délivrer un diplôme équivalent au doctorat français.
- **Le doctorant bénéficiaire de la bourse Explora'Doc s'engage à commencer sa mobilité dans les 9 mois suivant la date de la délibération du Conseil Régional (en principe mi mai-2013).**
- La région Rhône-Alpes se réserve le droit de vérifier si le séjour a été réellement effectué et s'il s'est déroulé dans le temps imparti.

3) Dépôt des candidatures:

Les doctorants candidats à ce dispositif devront saisir leur demande sur le portail SICORRA

<http://sicorra.rhonealpes.fr>

Avec les codes ci-joints :

Code utilisateur : MIRA_T0136 (zéro136)

Mot de passe : 72V97IK

Date limite des saisies par les doctorants sur le site SICORRA :

lundi 14 janvier 2013

DERNIER DELAI.

!!! ATTENTION !!!

Les doctorants devront :

- Informer leur ED, auprès de la gestionnaire administrative, de la saisie de leur dossier
- Transmettre à la gestionnaire d'ED une copie du certificat de scolarité 2012-2013

4) Calendrier :

Un classement des candidatures sera établi par l'Ecole Doctorale, puis le Collège Doctoral (réunion des Ecoles doctorales de l'UPMF) procédera à un interclassement entre toutes les ED de l'UPMF.

- Lundi 14 janvier 2013 : date limite pour déposer le dossier de candidature sur le site SICORRA
- Du 15 au 18 janvier 2013: examen et classement des dossiers par chacune des Ecoles Doctorales
- Semaine du 21 janvier 2013 : réunion du Collège doctoral de l'UPMF pour procéder à un interclassement et propositions de validation des candidatures
- Du 28 au 31 janvier 2013: validation par l'établissement UPMF => transmission à la Région Rhône-Alpes

4) Résultats :

La Région Rhône-Alpes devrait faire connaître les candidatures retenues dans le courant du mois de mai 2013.

La bourse régionale d'un montant de 710 € par mois justifié et complet pourra être versée en 2 fois au doctorant :

NOUVEAUTE : quelle que soit la durée du séjour (entre 3 et 6 mois), la mobilité doit être réalisée en une seule fois (pas de possibilité de 2 fois 3 mois).

- 60% € de la bourse Explora'Doc seront versés **après avoir pris rendez-vous avec le service de la recherche** : natahlie.chappuis@upmf-grenoble.fr.

A cette occasion, vous apporterez les pièces suivantes :

- Une attestation du directeur de laboratoire étranger précisant les dates et l'acceptation du séjour du doctorant
 - Un relevé d'identité bancaire RIB (Attention l'adresse du RIB doit être identique à celle du domicile du doctorant)
- 40 % de la bourse Explora'Doc seront versés **après** le séjour en mobilité sur production des pièces suivantes :
 - Attestation du laboratoire d'accueil étranger justifiant de la totalité du séjour financé du doctorant.
 - Bilan du séjour (selon le formulaire type fourni par la Région)

CONTACTS :

- Les écoles doctorales des doctorants candidats
- Le service central de la recherche de l'UPMF : Madame Nathalie CHAPPUIS
 - Bureau 102, 1^{er} étage du bâtiment Présidence-Administration
 - Téléphone : 04 56 52 97 28
 - Mail : nathalie.chappuis@upmf-grenoble.fr

ANNEXE

Régions partenaires de Rhône-Alpes :

- Allemagne (Land du Bade-Wurtemberg)

- Argentine (Province de Buenos Aires et Province de Mendoza)
- Arménie
- Brésil (État du Parana)
- Burkina Faso (Région des Hauts Bassins)
- Canada (Province de Québec)
- Chine (Municipalité de Shanghai)
- Espagne (Généralité de Catalogne)
- Etats-Unis (État de Pennsylvanie)
- Italie (Régions de Lombardie, du Piémont, de la Vallée d'Aoste et de la Ligurie)
- Hongrie (Transdanubie du Sud)
- Inde (État du Karnataka)
- Laos (Province de Khammouane)
- Liban (Région du Liban Nord)
- Madagascar (Région de Atsinanana)
- Mali Région de Tombouctou)
- Maroc (Région de Rabat Salé Zemmour Zaer)
- Pologne (Voïvodie de Malopolska)
- Sénégal (Régions de Saint-Louis et de Matam)
- Suisse (Cantons de Genève, de Vaud, du Valais)
- Tunisie (Monastir) – renouvellement de la coopération en cours
- Vietnam (Province d'Hô Chi Minh Ville)

